



Association Loi 1901

## MOTION SUR LA SUPPRESSION DE LA COUR D'APPEL

**L'UJA de BAYONNE réunie en Assemblée Générale Extraordinaire le 9 Octobre 2017**

**REJETTE** purement et simplement le projet de réforme visant à supprimer 23 Cours d'Appel en France,

**S'INQUIETE** de la disparition de la Cour d'Appel de PAU et des conséquences qu'un tel acte impliquerait sur l'accès à la Justice,

**S'INQUIETE** plus particulièrement du maintien du TGI de BAYONNE dans cette nouvelle configuration,

**DEPLORE** le procédé visant à organiser dans l'urgence une « concertation » de façade, sans donner d'indication précise,

**AFFIRME** que si le manque de moyens dans la Justice est incontestable et patent, une telle réforme ne conduirait à aucune économie et allongerait des délais déjà importants,

**S'INTERROGE** sur le devenir des jeunes avocats bayonnais, quel que soit leur mode d'exercice,

**RAPPELLE** que lors des combats passés, l'union a été garante de la réussite des mouvements de contestation,

**APPELLE** fermement l'ensemble des confrères du Barreau de BAYONNE à se mobiliser,

**APPELLE** la Chancellerie à lancer un dialogue véritable avec les organes représentatifs de la profession tant au niveau national qu'au niveau local.